

Réf: Dossier 282673

Avis de constitution

SOCIETE « HARMONIES MINES DE OUELLE » en abrégé « HMO SARLU »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY DANGA EN  
FACE DE LA POSTE, Lot N/A, Ilot N/A

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/01/2024 , et enregistrés au CEPICI le 16/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HARMONIES MINES DE OUELLE »

en abrégé « HMO SARLU »

Objet : Exploitation minière  
Et Généralement toutes opérations se rapportant  
directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant  
en

faciliter l'extension et le développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe ;

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY DANGA EN FACE DE LA POSTE, Lot N/A, Ilot N/A

Dirigeant(s) M KOUROUMA KABINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-01009 du 01/02/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06181/GTCA/RC/2024 du 01/02/2024

